

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

Feuilleton du " Courrier du Canada. " 19 NOVEMBRE 1875.

UNE SAISON A SPA.

[SUITE.]

Madame de Villiers haussa les épaules et se disposait, je pense, à répliquer avec aigreur, quand on vint précieusement nous annoncer la visite de madame d'Imbert et de mademoiselle de Montferand. Cette annonce causa au comte une émotion dont je ne saurais déterminer la nature.

L'arrivée de ces deux dames devait être pour moi, ainsi que tu vas en juger, un sujet de nouvelles mortifications.

Cette mère que, dans le besoin d'intéresser à sa cause monsieur de Lucknow et madame de Villiers, j'avais montrée en proie à un violent désespoir, tremblant pour l'avenir de son fils, entra la tête haute, le sourire sur les lèvres et dans tout l'éclat d'une brillante toilette. Valentine la suivait, tout éblouissante de beauté, et ne ressemblant guère, je t'assure, à cette personne désolée, suppliante, qui était venue quelques jours auparavant, sous le coup de craintes horribles, implorer mon intervention. Je ne pouvais croire à ces subites transformations.

Après quelque mots de banale politesse adressés à madame de Villiers sur son heureux rétablissement, madame d'Imbert reporta toute son attention sur le comte, à qui elle reprocha, d'une façon très-aimable, la rareté de ses visites, sa négligence envers d'anciennes amies, qui n'avaient pas mérité d'être traitées ainsi. Puis elle parla des plaisirs de Spa, des personnages distingués dont on annonçait la prochaine arrivée, des fêtes passées, de celles qui allaient avoir lieu. Il semblait, en un mot, que ces dames n'eussent jamais eu d'autres sujets de préoccupation que le plaisir de la veille ou celui du lendemain, et que mon imagination seule eût fait les frais de cette grande douleur, dont il ne restait nulle trace. Je t'avoue, ma chère Léocadie, que j'en étais outrée. Je n'osais lever les yeux sur madame de Villiers, dont il me semblait sentir peser sur moi les regards moqueurs. Et monsieur de Lucknow, que devais-je penser?... Comme je ne possédais pas ce merveilleux aplomb que donne l'habitude du monde et qui vous permet de soutenir une conversation indifférente, malgré de pénibles préoccupations, je me mis, comme contenance, à feuilleter un magnifique album qui était sur la table, et que le comte nous avait apporté, afin de distraire un peu la convalescente. Quelques minutes plus tard, Valentine vint se placer derrière moi, et M. de Lucknow la suivit. Il en résultait une espèce de tête-à-tête entre mesdames de Villiers et d'Imbert, que celle-ci crut devoir mettre à profit. Cependant, bien que ne paraissant s'adresser qu'à madame de Villiers, il était évident qu'elle avait en vue d'autres auditeurs, et sa voix arrivait à nous parfaitement distincte.

Madame d'Imbert commença par exprimer sa reconnaissance du service qu'une gêne momentanée l'avait obligée de solliciter; elle était heureuse de pouvoir donner à madame de Villiers la certitude d'un remboursement prochain, car ses fermiers, en réponse à de pressantes instances, s'étaient engagés à s'acquitter dans un bref délai.

La crainte de quelque réponse sarcastique de notre vieille amie me fit involontairement lever la tête, et, dans la glace qui me faisait face, j'aperçus la figure de Valentine péniblement contractée sous la double impression de la honte et de la colère. Combien elle eût plus souffert encore, si elle avait eu connaissance des révélations toutes récentes du comte!

J'avais obtenu, non sans peine, de madame de Villiers, qu'elle acceptât, comme lui étant dus, les remerciements de monsieur d'Imbert; cependant je n'étais pas sans crainte sur ce qui allait se passer. Il lui parut plaisant, sans doute, d'obliger son interlocutrice à s'enfermer dans de nouveaux mensonges, car elle lui demanda d'un air de feinte bonhomie dans quelle partie de la France étaient situées ses propriétés? Elle croyait se rappeler, mais vaguement, lui avoir entendu parler des bords de la Garonne, fort beau pays du reste et très-fertile pour ceux qui savent en exploiter habilement les terres. De pâle qu'il était, le visage de

mademoiselle de Montferand passa au cramoisi; je souffrais pour elle. Monsieur de Lucknow partageait certainement cette impression, car il s'efforça de captiver toute notre attention sur une magnifique gravure de l'un des plus beaux tableaux de l'Album, qui figure dans la galerie du palais Pitti, à Florence. Comme il élevait beaucoup la voix, nous perdîmes la suite de la conversation entre les deux dames.

Quelque habituée que soit mademoiselle de Montferand à dominer ses sensations, elle fut quelques instants à se remettre; puis le comte s'étant rapproché de madame de Villiers, qui venait de l'interpellé, je ne sais à quel propos, Valentine en profita pour me dire rapidement et à voix basse :

—Je désire, Marthe, causer avec vous sans témoins; inventez un prétexte quelconque pour m'emmener dans votre chambre.

Je choisis celui de lui montrer un ouvrage que je venais de commencer et pour lequel je désirais avoir son avis.

À peine fûmes-nous seules, que Valentine s'écria :

—Je ne veux pas, mademoiselle de Savenay, que vous puissiez me croire, fût-ce un seul instant, la complice des mensonges que, pour la seconde fois, madame d'Imbert a débités devant vous; je repousse cette honteuse solidarité de toute la force de mon indignation. Voici la vérité : Gustave a joué de nouveau, alléguant cet éternel prétexte du joueur qui veut seulement que le jeu lui rende ce qu'il lui a enlevé. La fortune l'ayant cette fois favorisé, mon cousin qui n'a pas abjuré tous sentiments d'honneur, insistait pour qu'on remboursât, du moins en partie, les dix mille francs que vous nous avez apportés, mais madame d'Imbert a fait valoir la nécessité de satisfaire sans délai des créanciers impatientes. Il y a eu encore, dans notre intérieur, des scènes pénibles dont je renonce à vous faire le récit, mais la lutte a été longue, les rériminations amères : ma tutrice a fini néanmoins par faire prévaloir sa volonté... Oh ! Marthe, il faut que je sorte de cet enfer, il le faut à tout prix... J'ai déjà humilié une fois devant vous mon orgueil, et me voici contrainte de subir une humiliation plus cruelle encore.

J'essayai de dire à Valentine qu'elle n'était pas responsable de l'indécence de madame d'Imbert, mais elle m'interrompit brusquement.

—Vous ne me comprenez pas, Marthe, dit-elle, ce ne sont point les torts de ma tutrice qui me préoccupent le plus à cette heure.

(à suivre)

GUÉRISON

de Mademoiselle Marie Lissorgues, du Port d'Agrès (Aveyron), à Notre-Dame-de-Lourdes, le 22 juillet 1875.

À la mort de sa mère, en 1870, Mademoiselle Marie Lissorgues, âgée de dix-sept ans, tomba dans un état alarmant de tristesse et de langueur.

On crut d'abord que le temps, affaiblissant les premières émotions, rendrait la force et la santé à cette jeune personne. Il n'en fut rien cependant. Dès le mois de février 1871, il se manifesta de terribles complications, et Mademoiselle Lissorgues fut clouée dans son lit, où, pendant près de cinq ans, elle devait s'exercer par une sorte de martyre à la patience et à la résignation.

Aux attaques nerveuses qui la bouleversèrent pendant quelque temps succéda une paralysie qui lui ôta tout mouvement et toute sensibilité dans les parties intérieures du corps. Les jambes étaient inertes; les reins n'avaient aucune force; la colonne vertébrale était profondément lésée. Il lui était impossible de se tenir sur son séant et même de lever la tête du traversin où elle reposait. Ses bras lui prêtaient quelque service.

À cet état d'inertie se joignait une gastralgie des plus douloureuses; elle ne pouvait plus digérer; elle avait une horreur invincible pour toutes les viandes; elle ne pouvait même pas en supporter l'odeur. Les aliments les plus légers lui occasionnaient des pesanteurs et des vomissements continus. Ces vomissements étaient passés à l'état chronique, si bien que lorsqu'elle avait pris la plus petite nourriture, les personnes qui la servaient lui présentaient une serviette où elle rejetait ce que son estomac ne pouvait pas garder.

Cette désorganisation était le principe d'indicibles douleurs qui occasionnaient des convulsions, des spasmes, des évanouissements incessants.

On ne pouvait la remuer sans exciter des souffrances inouïes. Bien souvent on n'avait pu la changer dans son lit durant quinze jours. Pour renouveler seulement son linge, il fallait plusieurs heures de temps et les précautions les plus minutieuses.

Plus les mois et les années marchaient, plus son état d'insensibilité augmentait dans les parties inférieures du corps. Ni le froid ni le chaud n'avait aucune action sur elle. Les remèdes les plus dévorants n'avaient aucune prise. Des épingles d'argent qu'on enfonçait dans ses chairs ne produisaient pas la plus petite douleur. La malade ne s'apercevait même pas de cette opération.

Mademoiselle Lissorgues appartenait à une très-respectable et riche famille. C'est dire que, pendant sa maladie, elle a reçu tous les soins que réclamait son état si digne d'intérêt. Deux médecins, MM. les docteurs Soulages et Garabau, de Decazeville, l'ont traitée depuis les premiers jours de sa maladie jusqu'à son départ pour Notre-Dame-de-Lourdes. Les autres médecins du pays ont été appelés tour à tour auprès de la malade. Tous ont donc pu se rendre compte de son état et en constater la gravité extrême.

Dans un voyage qu'il fit à Paris, M. Garabau exposa le cas devant un illustre médecin.

—Vous êtes bien heureux, dit celui-ci, d'avoir rencontré une telle maladie; pour moi, je n'en ai pas vu de si compliquée. Le traitement ordonné me paraît parfait. Mais il sera sans succès, je le crois.

Et, en effet, aucune amélioration appréciable ne vint jamais réveiller l'espérance d'une guérison naturelle dans le cœur de Mademoiselle Lissorgues.

Mademoiselle Lissorgues conçut l'inébranlable résolution d'aller à Lourdes et persista avec une persévérance invincible dans son dessein. Ni M. le curé, ni les médecins, ni ses parents n'y purent rien.

Enfin, elle vint à bout de tous les obstacles. Madame Maurs, sa voisine et amie de sa famille, obtint l'autorisation de son mari et consentit à l'accompagner. Mademoiselle Henriette Astorg accepta aussi cette pénible mission.

L'heure du départ étant venue, on la plaça dans une voiture préparée tout exprès. C'est alors que commença une agonie qui devait se terminer seulement le lendemain par le retour à la santé dans la grotte miraculeuse.

À la gare de Viviez, M. le docteur Soulages, qui fut appelé, déclara une dernière fois à M. Maurs que le danger était très-grave, et que, s'il avait une action directe sur la malade, il ne consentirait pas à la laisser partir.

Mademoiselle Lissorgues fut placée dans le wagon avec les plus grandes précautions. Elle était évanouie et ne donnait plus aucun signe de vie. M. le chef de gare voulut bien la recommander à M. le chef de gare de Capdenac, qui lui-même la recommanda avec une extrême bienveillance à tous les employés de la ligne jusqu'à Toulouse.

On peut juger de la perplexité dans laquelle se trouvaient Madame Maurs et Mademoiselle Astorg. Mademoiselle Lissorgues était étendue sans mouvement. Elle ne comprenait pas, elle n'entendait pas non plus. Le plus léger gémissement ne sortait pas même de sa poitrine. Pour s'assurer qu'elle vivait encore, elles lui plaçaient de temps en temps la main sur le cœur pour voir s'il donnait encore quelques battements. Lorsque des voyageurs ouvraient le compartiment pour aller prendre place, ils se retiraient aussitôt.

—Oh donc est-elle morte? — disaient-ils.

—N'y a-t-il pas folie à faire voyager une telle infirme!

—Ah ! disaient ceux qui apprenaient le motif du voyage, la Sainte-Vierge aura bien à faire, si elle veut la guérir!

—Si nous la voyons sur pied, nous croirons aux miracles.

Tel est l'étonnement qui se manifestait partout sur la route. Parfois l'expression en était accompagnée de quelques quolibets.

À Toulouse, il y eut des difficultés pour trouver place dans un hôtel. —Nous ne recevons pas, disaient-ou, des malades infirmes à ce degré, encore moins des cadavres.

Elle fut cependant acceptée dans l'hôtel Chaubard. Les personnes qui dirigent cet établissement voulurent savoir par curiosité quelles raisons avaient pu déterminer un voyage dans de si déplorable conditions.

Leur étonnement fut grand, lorsqu'il leur fut dit que cette infortunée

allait demander à Notre-Dame-de-Lourdes la santé que la science était impuissante à lui restituer.

Le départ pour Lourdes eut lieu le lendemain. Les fatigues et les péripéties du voyage furent les mêmes que la veille.

Enfin, on arriva au terme du pèlerinage, et la pauvre infirme respira encore! Elle fut traitée avec autant de soin que possible à l'hôtel de la Grotte.

Elle était placée sur sa petite voiture. Ses yeux étaient fermés et ses traits étaient d'une pâleur mortelle. Sa tête allait de droite à gauche, et presque aucun signe de vie ne pouvait se constater.

Après quelques instants de repos dans l'hôtel de la Grotte, on lui servit un bouillon. Il faut dire que depuis son départ de Viviez, la veille au matin, elle n'avait rien pris. Au moment d'entrer en chemin de fer, on lui avait mis une pastille de Vichy dans la bouche et voilà tout.

Ayant donc un peu repris ses sens, elle demanda à être transportée dans la grotte miraculeuse. Le petit traîneau qu'il fallait faire suffire pour provoquer une crise et lui enlever de nouveau la connaissance et le sentiment.

Comme le temps était pluvieux, on ouvrit la grille et on put l'abriter sous le rocher en la plaçant en face d'une statue de la Vierge, placée dans la niche naturelle où daigna se manifester l'Immaculée Conception.

Mademoiselle Lissorgues rapporte qu'à ce moment ses yeux s'ouvrirent et se reposèrent sur cette image vénérée. Elle se souvient qu'elle ne put dire que ces paroles : O Marie ! priez-moi avec vous ou bien guérissez-moi, et elle retourna dans son évanouissement.

Cependant M. Goudal, son cousin, maire de Liyinhac-le-Haut, Mademoiselle Eugénie Lissorgues, sa sœur, et Mademoiselle Gratacap, leur parente, arrivèrent de Cotterets, où ils venaient de passer une saison d'eau. De Toulouse, Madame Maurs leur avait adressé un télégramme les priant de partir immédiatement et de venir à Lourdes, où se trouverait Mademoiselle Marie, dont l'état inspirait les plus vives craintes.

En entrant dans la gare, ils s'enquirent après des employés s'ils n'avaient pas remarqué une jeune personne gravement atteinte. Elle s'y trouvait, fut-il répondu, elle n'était pas morte, mais nous dirait-on qu'elle a déjà cessé de vivre, nous n'en serions nullement étonnés.

Les nouveaux arrivés coururent à l'hôtel. On dit que Mademoiselle Lissorgues n'est pas encore morte, mais qu'elle va très-mal. Elle vient de se faire transporter à la grotte, ajoute-t-on.

Les trois voyageurs s'y rendirent immédiatement et purent constater par eux-mêmes la gravité de l'état de Mademoiselle Lissorgues. Elle reposait inanimée sur sa voiture. Madame Maurs et Mademoiselle Astorg priaient à ses côtés, les yeux fixés sur elle, s'attachant à chaque instant à recevoir son dernier soupir.

Non loin de là, une mère et sa fille étaient agenouillées. Cette dame a avoué depuis qu'elle avait fait écarter sa fille pour qu'elle ne fût pas témoin d'une mort qu'elle croyait inévitable.

Au bout de quelques instants, M. Goudal s'approcha de sa cousine, et lui demanda si elle souffrait beaucoup. On pensa quelle fut la réponse.

—Je voudrais être plongée dans la pisseine, dit-elle d'une voix à demi éteinte.

—Ce n'est pas possible, répondit M. Goudal. Tu es trop fatiguée. Ce serait souverainement dangereux; demain nous accèderons à tous tes vœux.

—Qu'on me donne alors un verre d'eau de la fontaine miraculeuse.

—Immédiatement, lui dit-il.

Et M. Goudal sort de la grotte et apporte un verre d'eau de la fontaine.

Mademoiselle Lissorgues en prit la moitié et retomba dans son anéantissement.

Les personnes qui l'assistaient se demandaient ce qu'on ferait de l'eau qui restait (on ne voulait pas la jeter par respect), lorsque la malade exprima le désir de la boire.

Elle la but, en effet.

C'était le jeudi 22 juillet, entre six et sept heures du soir. À ce moment, les pèlerins de Rodéz à Paray-le-Monial faisaient une halte à Notre-Dame-du-Port, à Clermont-Ferrand. C'est le jour et l'heure que choisit la Vierge Immaculée pour donner à notre diocèse, dans la grotte de Lourdes, une des manifestations les plus éclatantes de sa miséricorde.

Les depuis qu'elle avait bu de l'eau miraculeuse. Tout à coup un frémissement parcourut son corps; des convulsions violentes agitent ses membres et imprimant à sa petite voiture un mouvement de va-et-vient; ses traits se contractent, la sueur ruisselle sur son visage, ses dents claquent avec force, ses yeux s'entr'ouvrent et sont vitrés comme ceux d'un mourant; elle ne peut prononcer aucune parole.

On croit que sa dernière heure a sonné. Mademoiselle Gratacap se détache de ce groupe consterné et court chez les Pères pour aller prendre un prêtre, afin de donner les derniers sacrements à cette infortunée qui se mourait sur les regards de la Vierge Immaculée.

Mais à peine avait-elle fait cent pas, qu'on la rappelle, Mademoiselle Lissorgues était guérie.

Celle-ci rapporte qu'au milieu de cette crise terrible, elle fut saisie comme par une force extraordinaire qui la poussait en dehors de sa voiture. Elle fit effort pour sortir. M. Goudal, craignant un effort convulsif la prend dans ses bras et essaie de la contenir. Mais celle-ci insiste, descend de son lit et fait plusieurs fois le tour de la grotte. M. Goudal était comme étonné et ne pouvait en croire à ses yeux. Mademoiselle Eugénie Lissorgues poussait des cris.

La dame étrangère et sa fille étaient dans la stupefaction. Madame Maurs suivait Mademoiselle Marie Lissorgues et tenait les bras ouverts pour la soutenir, si elle venait à chanceler, mais celle-ci lui dit : " Cette précaution est inutile ! je suis guérie ! " Et elle marchait sans peine et sans aucune espèce de douleur.

Après quelques minutes d'actions de grâces qu'elle fit à genoux, Mademoiselle Lissorgues prit une voiture de place et rentra à l'hôtel, pleine de force et de santé.

Le bruit de cette guérison soudaine fut répandu dans la ville de Lourdes par le cocher qui l'avait conduite de la grotte à l'hôtel.

Pres de six cents personnes se portèrent en foule à l'hôtel de la Grotte, et celles qui l'avaient vue ou qui venaient d'entendre les circonstances de sa maladie, de son voyage et de sa guérison, éclatèrent en admiration devant ce nouveau témoignage de la puissance de la Vierge des Pyrénées.

Quand on eut fait évacuer l'hôtel, afin de donner quelque repos à Mademoiselle Lissorgues, celle-ci demanda à manger. Elle prit de la viande et n'éprouva aucune douleur, pas même la plus légère fatigue, elle qui, depuis bientôt cinq ans, avait comme horreur de toute espèce de viande et ne pouvait pas même digérer les mets les plus légers.....

Elle quitta Notre-Dame-de-Lourdes le surlendemain samedi. Sur tout le parcours, ce fut une émotion générale.

Les employés qui avaient été les témoins de son agonie ne pouvaient que garder le silence de l'étonnement. Ceux qui ont le bonheur de croire proclamaient hautement la puissance de Marie; ceux qui ne croient pas n'osaient exprimer leur doute qu'avec la plus discrète réserve et ne pouvaient dissimuler une émotion visible.

À Toulouse et à l'hôtel Chaubard, l'incrédulité et la pitié de la veille se changèrent en admiration.

À Port-d'Agrès, la population alla à son devant et ne mis pas de borne à son enthousiasme et à sa reconnaissance.

Pres d'un mois s'est écoulé depuis cet événement. La santé de Mademoiselle Marie Lissorgues se maintient dans un bon état, ses forces augmentent visiblement; son visage reprend ses couleurs les plus fraîches; elle suit le régime que tout le monde suit.

La population de toute la contrée, qui connaît l'état déplorable de cette infortunée qui savait combien elle était intéressante par les qualités de son cœur, par sa jeunesse, par sa situation de fortune, et qui la voit au jour'hui parfaitement rétablie, mêle sa reconnaissance à celle de cette heureuse privilégiée. —(Le Dimanche d'Amiens.)

Lettres des bords du Rhin.

Les évêques persécutés. — M. Auguste Reichensperger. — Lois contre les stigmatisés, les confesseurs.

Voilà donc Mgr Foerster, prince-évêque de Breslau, déposé par le tribunal ecclésiastique. La même cour a introduit le procès qui finira par la déposition de Mgr Brinckmann, évêque de Munster, dont l'auxiliaire, Mgr. Bossmann, est mort récemment. Mgr. Eberhard, de Trèves, vient de recevoir à son tour un avertissement

qui le somme de payer dans le délai de huit jours la somme de 51,000 thalers, pour n'avoir pas pourvu définitivement aux desservances. Sa Grandeur est menacé d'une nouvelle saisie si elle ne s'exécute pas, ce qui est probable.

Le 2 octobre, Mgr. Blum de Limbourg a célébré la trente-troisième anniversaire de son épiscopat dans de bien tristes circonstances. Le commissaire-priseur a trouvé bon de se rendre ce jour-là même, au palais épiscopal, pour y saisir six tableaux qui sont la propriété du siège épiscopal, circonstance qui, du reste, lui a été signifiée. Cette exécution a eu lieu pour le paiement de 200 thalers, amende à laquelle le président de la province de Hesse-Nassau a condamné le prélat pour ne pas avoir nommé aux paroisses vacantes de Johannsburg et de Haintgen. Une nouvelle amende de 300 marcs a frappé le même jour ce digne confesseur de la foi: une autre de 800 marcs va suivre incessamment.

M. Auguste Reichensperger, qui est actuellement âgé de 68 ans, vient de donner sa démission de conseiller près de la cour d'appel. Il est d'usage que des hommes de son rang et de son âge reçoivent une décoration ou qu'ils soient créés " conseillers secrets " pour les services qu'ils ont rendus. Dans le cas présent, rien de cela ne s'est fait, quoique le célèbre démissionnaire se fut distingué non-seulement comme chef d'une fraction parlementaire, comme orateur et écrivain éminent, surtout pour ce qui concerne les beaux-arts, mais aussi comme jurisconsulte pratique, ayant occupé les postes les plus importants. Il lui reste la reconnaissance et l'amour des catholiques de l'Allemagne, qui savent et n'oublieront jamais ce qu'il a fait pour eux et pour la cause de l'Eglise depuis 1848. Les deux frères Reichensperger ont vaillamment combattu pour nos droits et pour nos libertés les plus sacrées. Les hommes qui sont au pouvoir n'ont pas oublié les soucis que ces deux héros parlementaires ont causés au Kulturkampf: inde irae!

Le Kulturkampf, après avoir à peu près rempli son programme de persécutions contre l'Eglise, veut encore produire du neuf. Les amis de la liberté, après avoir chassé les jésuites, les religieux et les religieuses, et travaillé autant qu'ils le peuvent à l'extinction du clergé en général, craignent maintenant une invasion d'extatiques ou de stigmatisés. Ce fait est tellement vrai que, du plus naïf sérieux du monde, la Weser-Zeitung, inspirée par le docteur Wehrenpffening, réclame des mesures légales contre les stigmatisés. Car, dit cette feuille reptile, les représentants du catholicisme romain doivent être privés de la facilité qu'ils avaient de faire croire les miracles dans l'une des églises chrétiennes, puisque tout cela n'est que schwindel, c'est-à-dire une tromperie qui doit être punie comme une manœuvre des plus coupables.

Un paragraphe spécial devra indiquer les peines contre tous ceux qui font passer pour l'effet de la révélation divine et salutaire, soit pour des individus, soit pour la communauté chrétienne, une maladie artificiellement provoquée. Enfin, il y a encore une autre lacune à remplir dans le code pénal, à savoir que tous les prêtres qui, soit en imposant des pénitences, soit par voie de persuasion, auront uni à la santé du corps ou de l'esprit d'autrui, ne serait-ce que momentanément, seront passibles d'une peine à fixer. Dans chaque cas, le prêtre sera tenu d'établir son innocence par des preuves du contraire. Que si ces preuves lui manquent, il devra être puni avec la même rigueur qu'un incendiaire. Dès encore que nous ne progressons pas dans l'empire germanique!

—Peut être connu, mais bien charmant.

La scène se passe à la caserne.

Le sergent s'approche d'un conscrit qui fume,

—Que vous avez tort d'user du tabac, jeune homme!

—Oh! ça ne fait pas de mal!

—Vous dites que ça ne fait pas de mal, quand le Magasin Pistoreque dit que ça abrège l'existence.

—Allons, sergent, ça ne l'abrège pas, puisque mon oncle a toujours eu la pipe à la bouche et qu'il a soixante-dix ans!

—Eh bien, qu'il s'est abrégé tout de même l'existence, car, s'il ne fumait pas, il en aurait peut-être soixante-dix-huit à l'heure qu'il est.

CANADA. QUÉBEC, 10 Novembre 1875.

SOMMAIRE DE LA PREMIERE PAGE

ÉPIGRAMME.—Une saison à Spa. Guérison de Mlle Marie Lissorgues, à N.-D. de Lourdes.

AUX ABONNÉS.

Tous les journaux ont fait appel à leurs abonnés depuis quelque temps. Nous nous permettrons, à notre tour, d'avertir nos abonnés qui n'ont pas encore payé leur abonnement, de vouloir payer sans délai.

Ainsi, en lisant notre journal ce soir, ayez un petit souvenir de nous, et mettez sous enveloppe le prix de votre abonnement. Après cet acquit de votre dette, votre conscience sera satisfaite, et vous nous obligerez beaucoup.

Nouvelles de nos amis en Europe.

Nous avons à donner quelques nouvelles des Révérends Messire N. T. Hébert, curé de Kamouraska, N. Beaubien, curé de St. Pierre, Théophile Montminy, vicaire de Beauport, de Son Honneur le Juge Routhier, et de M. Octave Montminy qui font leur tour d'Europe en ce moment.

Ces messieurs ont visité l'Irlande, l'Ecosse et l'Angleterre, puis sont arrivés à Paris, le dix courant ils devaient être à Lourdes, et samedi ils seront à Rome.

Ils ont été parfaitement accueillis partout; on était heureux de voir de bons canadiens.

Monseigneur Manning, Cardinal et Primat d'Angleterre, qui suit avec attention toute particulière les affaires du Canada, a en grand estime, son Honneur le Juge Routhier, qu'il connaît par ses écrits, et plus particulièrement par le jugement célèbre qu'il a rendu sur les immunités ecclésiastiques. L'éminent Cardinal a invité à un grand dîner le Juge Routhier, et en présence d'une assistance des plus distinguées il a rendu hommage au talent de notre compatriote comme écrivain et jurisconsulte chrétien.

Nous constatons avec plaisir, et ceci doit être un encouragement pour les écrivains canadiens, que les hommes éminents d'Europe suivent les progrès de notre littérature, et applaudissent aux luttes que nous soutenons pour la défense des bons principes.

A Paris, Mgr Guibert Cardinal et Archevêque de Paris a reçu nos compatriotes avec la bienvenue la plus cordiale. Le clergé français a suivi avec attention toutes les phases de l'affaire Guibert. Mgr Guibert a exprimé son admiration sur la conduite de l'Épiscopat Canadien dans cette triste affaire, et tout le clergé français partage ce sentiment.

Nous amis ont fait une visite à M. Aubry l'un des rédacteurs du Courrier du Canada, autrefois; ce monsieur est nommé professeur de l'Université catholique d'Angers fondée par Mgr. Freppel. M. Aubry avait peine à contenir son enthousiasme en se voyant entouré de ses bons amis du Canada, il les a invités à passer une journée avec lui, pour renouveler une fête canadienne.

Nous amis seront, samedi prochain, à Rome. Nous leur souhaitons bon voyage.

Le "Journal des Trois-Rivières" vs "Le Nouveau-Monde."

Après avoir suivi attentivement la lutte du Journal des Trois-Rivières contre le Nouveau-Monde sur le principe—qu'un catholique ne peut voter pour un candidat franc-maçon—nous croyons devoir conseiller au Nouveau-Monde d'admettre ce principe.

Les sociétés secrètes ont été condamnées par l'Eglise, de tout temps, car elles constituent un danger permanent pour la société religieuse et civile. Et, d'après la citation que fait le Journal des Trois-Rivières de l'article de nos constitutions publiées par Pie IX en 1869, savoir:

"Sont excommuniés ceux qui donnent leur nom aux sectes Maçonniques ou Carbonariques, ou autres sectes du même genre, qui ourdissent des trames publiquement ou clandestinement contre l'Eglise ou les pouvoirs légitimes; ainsi que ceux qui procurent à ces sectes aucune faveur quelconque, et ceux qui ne dénoncent pas leurs coryphées et chefs occultes tant qu'ils ne les ont pas dénoncés." Il faut admettre: qu'un catholique ne peut voter pour un candidat franc-maçon.

Pour nous, nous admettons ce principe, et notre confrère du Nouveau-Monde ne doit pas refuser d'avouer qu'il s'est trompé.

faut choisir le moindre, ne doit recevoir son application que si la personne, qui a le choix à faire, se trouve placée réellement et inévitablement dans l'alternative de deux maux à choisir. Mais rien, aucun principe, aucune loi ne tolère de choisir le moindre de deux maux que l'on peut éviter. Dans la question actuelle il n'y avait pas que l'alternative de voter pour M. Workman ou M. White, il en existait une autre, l'abstention. Si le principe qu'entre deux maux il faut choisir le moindre prévalait indistinctement en morale, le péché pourrait être permis. Ceci ne peut être admis; car entre deux péchés, l'un mortel et l'autre véniel on ne peut pas choisir de commettre le péché véniel, puisque tout péché est défendu et offense Dieu.

La ligne de conduite du Nouveau-Monde, du moment qu'il a appris avec certitude que M. White était franc-maçon, aurait dû être l'abstention: c'est là nous croyons, l'opinion du Journal des Trois-Rivières.

Considérons à présent les conséquences de ce principe d'abstention. Si les catholiques instruits de la doctrine de l'Eglise s'étaient abstenus de voter dans l'élection de Workman et White, qu'en serait-il résulté? D'après le rapport de l'élection, la majorité protestante était en faveur de White, donc M. White aurait été élu. En nous abstenant ainsi, les fins de parti politique auxquelles nous ne voulions pas sacrifier le principe catholique, auraient été accomplies, et un franc-maçon aurait été élu par l'abstention des catholiques. Comme on le voit, ici se présente une autre question: si par l'abstention des catholiques, un franc-maçon est élu, cette abstention est-elle criminelle ou non?

Nous laissons au Journal des Trois-Rivières, à décider cette question.

La franc-maçonnerie.

Nous empruntons de l'Univers ce qui suit:

"On sait la situation déplorable où se trouve la plupart des républiques indépendantes qui forment les États-Unis de Colombie: le désordre et la guerre civile y sont à peu près permanents. Aussi apprendra-t-on sans surprise que dans l'un de ces États, celui de Cundinamarca, la franc-maçonnerie vient d'avoir l'honneur d'être reconnue comme personne civile.

"El Registro del Estado, organe officiel du gouvernement, vient de publier le décret qui consacre le fait. Le décret se fonde sur ce que "la susdite association maçonnique a pour objet, d'après la constitution annexée au mémoire présenté au pouvoir exécutif, l'exercice de la bienfaisance, la pratique de la morale, l'étude des sciences et des arts et la défense de la civilisation basée sur la respectueuse tolérance de toutes les opinions nationales."

"Il faut une certaine naïveté pour chercher le but véritable de la franc-maçonnerie dans une constitution destinée à passer sous les yeux du public pour qu'il soit mieux trompé. La franc-maçonnerie n'a pas été constituée en société secrète pour que le monde entier connût ses plans, ses œuvres et ses projets. Si le président de la République de Cundinamarca avait en sérieusement l'intention de récompenser une société réellement adonnée aux œuvres de charité, d'art et de sciences, au lieu de citer les formules d'une constitution que personne ne prend au sérieux, il aurait mieux fait d'exposer les résultats obtenus par cette association dans l'exercice de la bienfaisance, la pratique de la morale, l'étude des sciences, etc."

"Mais cette énumération, on le comprend, était difficile à faire, ou, pour mieux dire, impossible. Si l'on veut savoir comment les francs-maçons entendent l'exercice de la bienfaisance et la pratique de la morale, il n'y a qu'à se rappeler la persécution contre l'Eglise catholique qu'ils suscitent dans toute l'Amérique et dans le monde entier, les révolutions politiques qu'ils fomentent partout, l'assassinat du président Garcia Moreno, etc. Au reste, si l'on désire savoir comment ils sont jugés dans les pays mêmes où ils dominent et où ils font la loi, on pourra s'éclairer là-dessus par l'extrait suivant d'un journal qui se publie à Medellin, ville de Colombie:

"La franc-maçonnerie, dit la Sociedad, se propose une double fin: détruire toute religion positive et dominer la société en la corrompant.

"Pour atteindre ces fins, les principaux moyens sont d'accaparer l'enseignement public et la presse pour répandre dans les populations, et spécialement parmi la jeunesse, ses doctrines immorales et impies enveloppées dans des paroles séduisantes, telles que liberté, égalité, fraternité, bienfaisance, morale, civilisation, progrès, etc.; de s'emparer du pouvoir public, et au moyen de lois, de décrets et de tous genres d'actes publics, combattre les croyances religieuses, l'exercice du culte et la pratique des devoirs moraux et religieux, de favoriser la corruption, la licence et l'impunité des crimes, parce que tout homme corrompu, licencieux ou criminel, est naturellement l'ennemi de

la religion et de toute règle morale et se range de lui-même parmi ceux qui les combattent; d'organiser au moyen des loges une vaste conspiration dans laquelle une multitude d'hommes s'engagent sous le voile fascinateur du mystère, et par des serments terribles, à suivre l'impulsion qu'ils reçoivent d'une direction supérieure qu'ils ne connaissent pas, et pour des fins qui leur sont également inconnues. De cette manière elle sape les assemblées, les tribunaux, les jurys, les associations de tout genre, et jusqu'au foyer domestique, en sorte que la société est enveloppée et enserrée dans un réseau invisible qui la pousse à l'abîme sans qu'elle puisse résister.

"Là où les loges acquièrent un grand développement, elles rendent impossible le fonctionnement de la justice et du libre vote électoral, détruisent l'égalité devant la loi, menacent la sécurité individuelle, et paralysent l'exercice de tout droit qui n'est pas en harmonie avec les visées ou les intérêts de cette ténébreuse association.

"Le Journal américain poursuit le tableau des dangers que cette société fait courir aux nations où elle s'implante et qu'elle asservit. Cette citation suffit à montrer ce que pensent de la franc-maçonnerie ceux qui la voient à l'œuvre."

Choses et autres.

Enfin ! les writs pour l'élection du comté Dorchester sont émanés, et la nomination a été fixée au 7 Décembre prochain.

Nous avons appris que les writs ont été adressés au shérif Taicheau qui demeure à dix lieux du comté, au lieu d'être adressés comme à l'ordinaire au Régistrateur Rouleau du comté de Dorchester. Il est écrié que les pauvres électeurs de ce comté auront de la difficulté à avoir leur représentant: car il est tout probable que du train que l'on y va, les bolls seront placés dans le comté de Leauce. C'est ce que l'on appelle ce la politique pour le bien commun! Pauvres électeurs, vous vous faites rouler!

Quelques journaux oppositionnistes se plaignent qu'un romm Roy messager à la chambre locale, a été démis de ses fonctions. Cependant ils devraient être les derniers à se plaindre, car contrairement au système mis en pratique à Ottawa, nos ministres locaux ont fait plusieurs nominations de leurs adversaires politiques depuis le commencement de la session; et l'on dirait que les faiseurs ministériels sont tombés de préférence sur les libéraux; est-ce pour narguer ceux qui supportent l'administration? Ceci nous rappelle la parole d'un sage: si vous voulez les faveurs d'un ministre, travaillez contre.

En général au temps des luttes électorales on trouve peu de combattants, mais quand vient le temps des récompenses, ceux qui ont combattu et qui n'ont pas craint les fatigues, les sacrifices, sont obligés de combattre de nouveau pour se frayer un passage à travers les rangs des fénéants et des lâches et des peureux, pour recevoir la juste récompense de leurs efforts. Ils ont l'affront de voir distribuer les couronnes à ceux qui ne prennent jamais part aux luttes!

En temps d'élection ces affamés ne veulent pas aider un parti ou l'autre; ça fait dommage de se mêler d'élection, disent-ils, quand on leur demande de donner leur part de travail pour la patrie. Eh bien! nous dirons nous aussi, ça fait dommage de placer ces gens là!

Le Bien-Public dit: "Il y a deux ans, M. Vallée soutenait le candidat libéral dans Québec-Centre, et il s'en est évidemment souvenu en écrivant dans son article d'introduction, qu'il fallait respecter les adversaires du jour parce qu'ils pouvaient devenir nos amis de demain." C'est cela; mais le Bien-Public aurait dû rendre toute notre pensée; nous avons dit "en politique."

Je me rappelle que je soutenais un jour avec ce candidat libéral, à la Chambre de Discussion de Québec, la thèse qu'un tarif protecteur était nécessaire pour le développement de notre province et nous luttons tous deux contre le libre échange. A l'appui de nos avancés nous citions les écrits de M. L. O. David alors rédacteur de l'Opinion-Publique, qui se fendaient en quatre pour combattre le libre-échange.

Et aujourd'hui ce M. L. O. David est libre échangeiste. C'est bien vrai que les ennemis d'aujourd'hui étaient les amis d'hier."

On nous permettra bien un petit mot de critique. A Québec nous avons une spécialité, c'est le député jaune. Depuis huit ans ce député siège en jaune sur un siège jaune, il est de la nature du soleil, il hante. En le voyant vous voyez jaune, c'est sa couleur. A ce sujet nous rappellerons une petite histoire.

Le roi Bert, roi des Visigoths, avait toujours à ses côté un énorme chien jaune du Mont St. Bernard. Quand

ce roi voulait mettre à mort quelqu'un, son chien jaune était son justicier; il faisait venir l'accusé devant lui et si cet accusé était trouvé coupable, le roi disait: tu vois jaune! Et immédiatement le chien s'élançait à la gorge du malheureux condamné et l'étranglait. Quand le ministre local sera étranglé, nous nous attendons que l'hon. chef de l'opposition dira aux ministres: vous voyez jaune!

Et la berge jaune de l'opposition reparaitra sur les flots!

Prune et Lavallée.

Le concert d'hier soir a été un véritable succès, et les spectateurs enthousiasmés ont applaudi à ouïe ouverte et rappelé plusieurs fois les éminents artistes.

Ils doivent donner ce soir au Masonic Hall une dernière soirée. Les billets pour ce concert sont en vente chez M. A. Lavigne et M. Holivell. Il y aura foule.

Nouvelles Politiques.

L'élection de M. Sheyn député de Québec-Est est maintenue. Tous les frais du procès sont à la charge des contestants Hon. Gingras et autres.

On télégraphie de Montréal, 17 novembre:

L'inauguration du chemin de fer New-York et Canada, qui cotoie la rive ouest du lac Champlain et forme une route directe jusqu'au sud, a eu lieu aujourd'hui avec éclat. Un parti influent de 239 citoyens sont arrivés ici par la nouvelle voie et ont assisté à l'ouverture du chemin.

Le bureau de Commerce et de l'échange du blé a donné un magnifique lunch à ces visiteurs distingués.

Le gouvernement d'Ontario a décidé de faire remplacer M. Robjohns, par M. Bryne, comme agent d'émigration à Londres.

M. Bryne est actuellement agent en Ecosse.

Le 16 novembre, l'hon. Dr Tupper a fait un discours politique de trois heures, à Halifax.

Il a vaillamment défendu la politique de l'administration de Sir John et de ses collègues, prouvant par un puissant raisonnement que, tant que Sir John et ses collègues ont tenu le pouvoir, le Canada avait merveilleusement prospéré.

Les principales questions qu'il a traitées, en les accompagnant d'arguments irréfutables, sont les suivantes: La politique du ministre MacDonald justifiée; les lourdes taxes imposées à la province par les grits; les "réformateurs," (?) qui sont la cause de la dépression actuelle; la réputation brillante de M. Cartwright, comme financier. L'état du "parti de la pureté." Les lisses d'acier. Il a dit à ce sujet que M. MacKenzie avait sacrifié une grosse somme des deniers publics en attendant pas à une autre année, pour faire cet achat. Il aurait payé alors dix piastres meilleur marché par tonne.

Il a aussi fermement convaincu l'auditoire au sujet de la réaction dans le pays et terminé son discours en réfutant les actions personnelles que ses adversaires lui avaient lancées.

L'enquête dans la contestation d'élection de Montréal-Est, a été ajournée par le Juge Johnson, jusqu'au dixième jour juridique, après la clôture de la présente session du parlement.

Voici la classification des membres de la nouvelle Chambre d'Assemblée par professions. Cette liste contient 19 avocats, 7 notaires, 9 médecins, 8 marchands, 6 cultivateurs.

Avocats:—Angers, Bachand, Beaubien, Baker, Bellingham, Church, qui est en même temps médecin, Chapleau, Chauveau, Irvine, Joly, Laframboise, Loranger, Lynch, Mathieu, Ouimet, Préfontaine, Taillon, Watts et Wurtele.

Notaires:—Beauchesne, Gendron, LeCavalier, Marchand, Pâquet, Picard et Verrault.

Médecins:—Cameron, Duhamel, Fortin, Laberge, Lacerte, Lafontaine, LaRue, Lavallée, Rinfret.

Marchands:—Charlebois, Dulac, Garneau, Hearn, Lalonde, McGauvran, Pricé.

Contracteur de chemins de fer:—Laroche.

Banquiers:—Ogilvie, Mollere.

Cultivateurs:—Deschêne, Houde, Landry, Méthot, Robert, Sylvestre.

Instituteur:—St. Cyr.

Rentiers:—Robertson, Fradette.

INFORMATIONS.

Nous sommes autorisé à dire qu'il est faux que ce soit l'intention de l'Archevêché de célébrer par un service solennel, auquel seraient invités les évêques de la Province, le 50ème anniversaire de la mort de Mgr. Plessis.

M. J. B. Couillard, avocat, donnera le vingt, samedi, une lecture à la Salle Victoria. Le sujet en est intéress-

sant, et nul doute que les amis de la littérature y assisteront.

MATÉRIAUX POUR L'HISTOIRE DU CANADA.

Nos remerciements à qui de droit, pour un exemplaire de la quatrième série des manuscrits que la Société Historique de Québec vient de livrer à la publicité.

Nous espérons que la Société Historique continuera ses utiles travaux. Voici le titre des documents de ce volume.

No 1.—Un journal de l'expédition au fleuve Saint-Laurent, 1759.

No 2.—Ordres généraux de Wolfe à l'armée pendant l'expédition de Québec, 1759.

No 3.—Journal du siège de Québec en 1759, par Jean-Claude Panet, N. P., témoin oculaire.

No 4.—Journal du siège et du blocus de Québec par les rebelles américains, dans l'automne de 1775 et l'hiver de 1776, (par Hugh Finlay).

Nous accusons réception de l'ouvrage publié par M. Wm. J. Paterson sur notre commerce local et étranger pour l'année 1874.

Ce livre contient une foule de renseignements très précieux.

Nos remerciements à qui de droit.

R. Pamphile Vallée Notaire.

Le soussigné a transporté son bureau au COURRIER DU CANADA, et continuera à exercer sa profession comme par le passé.

A en mains de l'argent à prêter sur garanties hypothécaires.

S'occupe spécialement des affaires de faillites et commerciales, de prêts et d'emprunts et autres affaires de finance.

Solicite respectueusement l'encouragement du public.

R. PAMPHILE VALLÉE Notaire.

Mardi, le 23 du courant, à St. Roch des Aulnerts, un service sera chanté pour le repos de l'âme de feu le révérend D. H. Tétu.

PARLEMENT PROVINCIAL.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Séance du 17 novembre 1875. L'Orateur prend le fauteuil à trois heures et vingt minutes.

Un grand nombre de requêtes et de bills sont présentés.

M. Landry fait motion pour introduire un bill pour amender de nouveau l'acte concernant le département des Travaux publics.

M. Wurtele fait remarquer que le bill de M. Landry étant en blanc ne peut pas être introduit.

L'Orateur décide que la règle de la chambre est très formelle sur ce point et dit bien clairement qu'aucun bill ne peut être introduit en blanc, mais la pratique n'a pas été suivie sévèrement.

Après quelque discussion, le bill est retiré.

M. Robert fait motion pour une adresse à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de tout rapport fait jusqu'à aujourd'hui au gouvernement par ses ingénieurs de chemins de fer ainsi qu'un état des sommes payées aux compagnies de chemin de fer qui ont droit à un subside en vertu du 2me chapitre de la 38ème Victoria, avec copie des demandes d'aide des compagnies ou des individus qui ont fait des demandes pour des chemins de fer et les compagnies qui se sont conformées à la loi.

La motion est adoptée.

M. Joly fait motion pour une adresse à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette chambre un rapport indiquant la nature et le coût des travaux qui ont été faits dans l'année boulangerie militaire, rue Ste. Anne, pour préparer cette bâtisse à recevoir les archives de la cour et le bureau d'enregistrement; le dit rapport rendant compte plus particulièrement des précautions prises pour mettre tous les documents à l'abri de l'incendie, avec copie des recommandations et rapports faits par les ingénieurs du gouvernement sur ce point si important.

L'hon. M. Garneau dit que tous les documents demandés seront produits, et la motion est adoptée après discussion.

M. Joly fait motion pour une adresse à Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état indiquant les sommes payées par le gouvernement pour la construction du nouveau pont à l'embouchure de la Rivière Jacques-Cartier; la date de ces paiements et les noms de ceux auxquels ils ont été faits, et l'autorité en vertu de laquelle ces paiements ont été faits. La motion est adoptée.

Sur motion de M. Wurtele, la Chambre se forme en comité général sur son bill, pour amender l'acte des chemins de fer de Québec.

Le bill est rapporté avec certains amendements et la troisième lecture en fixé est à demain.

Sur motion de l'honorable M. Angers la chambre se forme en comité général sur le bill pour amender l'acte des élections contestées.

M. Joly veut amender le bill en ajoutant les mots suivants à la première clause: Excepté en ce qui concerne les officiers de l'Etat. Cet amendement a pour but d'enlever aux officiers de la Couronne le privilège de garder le silence lorsque l'intérêt public l'exige.

Une longue discussion s'engage entre MM. Joly, Angers, Church et Mathieu et se prolonge jusqu'à six heures. Alors le

comité se lève, rapporte progrès et de même permission de siéger de nouveau ce soir.

Séance au soir.

L'Orateur prend le fauteuil à huit heures et, le laissant aussitôt, la chambre se forme de nouveau en comité général sur le bill de M. Wurtele.

Après une nouvelle discussion M. Joly retire son amendement. Un second amendement de M. Wurtele est perdu sur une division de 13 pour et 26 contre et grand nombre d'autres sont également perdus. L'hon. M. Chapleau, président du comité, présente le rapport du bill tel qu'amendé. La chambre sera appelée aujourd'hui à adopter ou à rejeter ce rapport.

La chambre s'ajourne quelques minutes avant dix heures.

Discours de Sir John McDonald.

(Suite.)

Les importateurs de thé se présentent et allent: "Si ce tarif est imposé, nous allons être ruinés et notre commerce est détruit." M. Cartwright répondit: "Je vais changer ce point du tarif." Les importateurs de sucre vinrent ensuite et dirent: "Si vous imposez cette taxe, vous faites une erreur de poids et mesures; vous ne comprenez point la différence qui existe entre le sucre blanc et le sucre bûlard." M. Cartwright répondit: "Je vais changer ce point du tarif." Puis les marchands de nouveautés: "Mais ne voyez vous pas, dirent ils, que votre tarif détruit complètement notre commerce et que nous ne pourrions plus importer!" M. Cartwright répondit: "Je vais changer ce point du tarif." Et ainsi en fut-il de presque toutes les branches du commerce et de l'industrie.

Mais, quelle a été la fin de ce tarif qui devait mettre l'ordre dans notre commerce et aider si puissamment nos manufacturiers en imposant des taxes sur les articles de production indigène? La voici: M. Cartwright se leva, salua avec un sourire sur les lèvres, sans se sentir le moins du monde humilié d'avoir découvert qu'il n'était pas un financier descendu du ciel et dit: "Eh! bien, M. l'Orateur, toutes choses examinées, je pense qu'il vaut mieux que je retire ce tarif." [Rires prolongés]. En effet, il le retira; mais il imposa un droit de 2 1/2 cent sur tous les objets du tarif. [on rit] Telle fut, messieurs, la première grande mesure administrative du gouvernement.

Maintenant, messieurs, M. Cartwright, au dernier moment, dit qu'en ajoutant 2 1/2 à l'ancien droit de 15 par cent, on arrive à 17 1/2 par cent, et que c'est là une protection additionnelle pour nos manufacturiers. Mais M. Cartwright a tout gâté, parce lorsqu'il introduisit la taxe ad valorem, ce n'était que dans un but temporaire. [Ecoutez, écoutez.]

Ce n'est pas dans l'intérêt des manufacturiers. Aucun manufacturier bâtra une fabrique, y mettra sur capital, et commencera un genre d'affaires, avec un semblant de 2 1/2 par cent, qui sera enlevé peu-être l'année suivante. Lorsque sa manufacture sera bâtie, ou une semaine de gages payée, la protection peut disparaître. La conséquence est que le tarif n'est d'aucune utilité aux manufacturiers et ne devient qu'une taxe additionnelle pour les consommateurs. [Ecoutez, écoutez.]

Alors M. Cartwright n'avait pas besoin d'argent et il n'y avait pas nécessité d'augmenter la taxe, surtout lorsqu'il n'y avait pas de protection correspondante pour le commerce. M. Tilley et Sir Francis Hincks, les deux plus grands financiers que nous ayons, dirent à M. Cartwright, qu'ils entreprendraient de montrer qu'il n'y avait pas de nécessité d'augmenter un seul sou de taxe additionnelle. [Ecoutez, écoutez.] Et les comptes publics n'ont-ils pas montré que ces deux messieurs étaient dans le vrai, et que M. Cartwright enlevait 2 1/2 par cent de la bourse du peuple, sans aucune nécessité ni avantage? J'entends parler de la lettre à grande sensation. Les électeurs de Toronto-Ouest ont montré aujourd'hui qu'il y avait d'autres gens que George Brown qui pouvaient donner "un bon coup d'épaulé." [Applaudissements.]

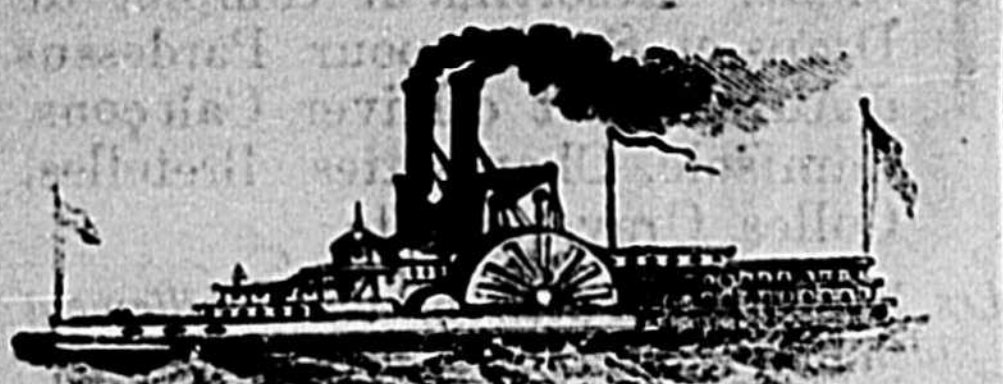
Vous avez fait une bonne poussée [big push]; j'ai mis il y a une chose que vous n'avez pas faite et que vous ne pouvez pas faire parce que vous êtes conservateurs et non des "purs," vous ne pouvez pas dire comme le parti des purs l'a fait dernièrement. "Allons John, abatons la corruption et l'intrigue; nous avons beaucoup d'argent!" [On rit]. Non, messieurs, vous avez à faire un effort vigoureux. Vous n'avez pas fait appel à la cupidité des électeurs, ni à leurs bourses. Il n'y a pas eu appel à leur raison. On s'est adressé à vous comme électeurs indépendants et vous avez répondu d'une manière indépendante, honnête et courageuse. [Applaudissements.] Bien, messieurs, après le tarif, le gouvernement doit tenter de faire quelque chose pour bâtir le chemin de fer du Pacifique.

Si le plan tant vilipendé de l'ancien gouvernement avait réussi, et il aurait réussi sans l'opposition de ces messieurs, le chemin aurait été bâti sans assécher la bourse du peuple.

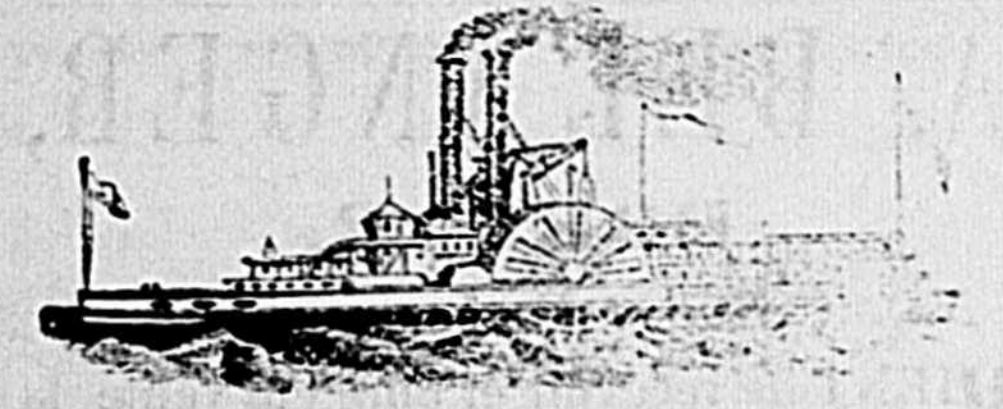
Le plan de l'ex-gouvernement était de donner à une compagnie privée \$30,000,000 et 50 millions d'acres de terre pour bâtir le chemin. En outre 50 millions d'acres devaient être mis de côté, sur chaque township alternant, le long de la ligne, comme une réserve de la Puissance. La Puissance s'obligeait à dépenser \$30,000,000 sur le chemin, mais retenait 50 millions d'acres de ces belles prairies de l'ouest qui n'ont aujourd'hui aucune valeur et qui ne sont foulées que par le sauvage et le buffle. Il y aurait eu d'abord un grand mouvement d'émigrants pour bâtir le chemin, et ensuite des colons qui auraient marché à leur suite.

De manière qu'en prenant au plus bas, le gouvernement aurait gardé comme réserve 50 millions d'acres de terre, valant \$1 l'acre, car le terrain sur le grand Pacifique central des États-Unis se vend de \$6 à \$10 l'acre. Un fonds de de \$50,000,000 aurait été créé ainsi qu'il aurait permis de rencontrer l'engagement de 30,000,000 de piastres. [Ecoutez, écoutez.]

LA COMPAGNIE DE NAVIGATION UNION



LES VAPEURS ABYSSINIAN, ATHENIAN, PARTIRONT DU QUAI CRAWFORD TOUS LES JOURS A 4 Heures P. M.



Comp. de Navigation à Vapeur du St. Laurent ARRANGEMENTS POUR L'ÉTÉ 1875.

SAGUENAY EST COMPOSÉE des steamers de première classe suivants: SAGUENAY, UNION, SS. LAWRENCE.

EXCURSIONS SPECIALES. Les samedis à midi, à commencer le 3 juillet.

Librairie, Librairie!

Le soussigné à l'honneur d'annoncer à ses nombreux praticiens, et au public en général qu'il vient de recevoir par les derniers steamers les articles suivants, savoir:

Un nombre considérable d'autres livres de piété et de prières de toutes sortes, Chemin de Croix, Vin qu' Messe (analyse), Vin d'Opport pour malades, Vin Sherry, très-fines, Eau-de-Vie de la première qualité, Liqueurs de toutes sortes, Huiles d'olives, Encens, Cierge, Hosties Bénites, Statues de toutes grandeurs et de tout genre.

ROBERT MORGAN, Agent et Importateur de Pianos appartenant aux célèbres manufactures de STEINWAY, CHIKERING et HAINES.

Pianos Cottage

SEUL agent pour les Harmoniums provenant de la manufacture MASOM & HAMLIN, de Boston, Mass., E. U., les meilleurs harmoniums connus par Salons.

La Merveille du Siècle.

Les Médecins Déroutés. PROBABLEMENT il y a peu de circonstances où un médecin travaille avec autant de sympathie pour son patient que lorsqu'il est appelé à administrer le soulagement à un homme qui souffre d'une attaque de Rhumatisme Chronique.

Le grand succès du DIAMOND RHEUMATIC CURE dans la guérison de cette maladie est dû à son pouvoir de purifier le sang et lui donner une circulation saine.

MM. DEVINS et BOLTON, Messieurs, sans que vous m'ayez sollicité, je désire rendre témoignage en faveur de votre précieux remède, le "Diamond Rheumatic Cure".

Avant entendu parler des merveilleuses guérisons opérées par l'agent, M. Conner durant son court séjour au St. Lawrence Hall, je me suis avisé de me procurer une bouteille.

MM. Devins et Bolton. C'est avec grand plaisir que je recommande le "Diamond Rheumatic Cure".

UN SPECIFIQUE INFALLIBLE. Eloignant la cause du rhumatisme chronique aigu ou musculaire, Lombago, Sciatique, Mal de tête nerveux, Névralgie de tête, de cœur, d'estomac et de rognons, Tic Douloureux, mal de nerfs, douleurs passagères, entorses, entorses, mal de langue, abattement et maladies chroniques.

JOHN E. BURKE, Prix: \$1.00 la bouteille; grandes bouteilles \$2.00.

SEMEUSE GRANDE VOLEE CAHOON Patente pour la semence de Blé, Avoine, Orge, Seigle, Sarrasin, Mil, Lin, Etc., Etc.

MACHINE A BRAS. Pouvant semer sur un espace de quatre à huit acres par heure.

MACHINE A CHEVAL. Pouvant semer, au pas ordinaire d'un cheval, sur une longueur de dix à quinze acres par heure.

M. LEGER BROUSSEAU est agent à Québec, pour la vente de ces semences. Il donnera la direction pour l'emploi de ces instruments, aux cultivateurs qui lui demanderont.

SEUL agent pour les Harmoniums provenant de la manufacture MASOM & HAMLIN, de Boston, Mass., E. U., les meilleurs harmoniums connus par Salons.

La médaille d'or de l'exposition de Vienne a été donnée à la Manufacture d'Harmoniums de MASOM & HAMLIN, pour l'excellence incontestable de ses Harmoniums.

M. Morgan a actuellement en main un nombre considérable des instruments ci-dessus mentionnés, et plusieurs autres provenant des meilleures manufactures, de première et de seconde main.

SEUL agent pour les Harmoniums provenant de la manufacture MASOM & HAMLIN, de Boston, Mass., E. U., les meilleurs harmoniums connus par Salons.

La médaille d'or de l'exposition de Vienne a été donnée à la Manufacture d'Harmoniums de MASOM & HAMLIN, pour l'excellence incontestable de ses Harmoniums.

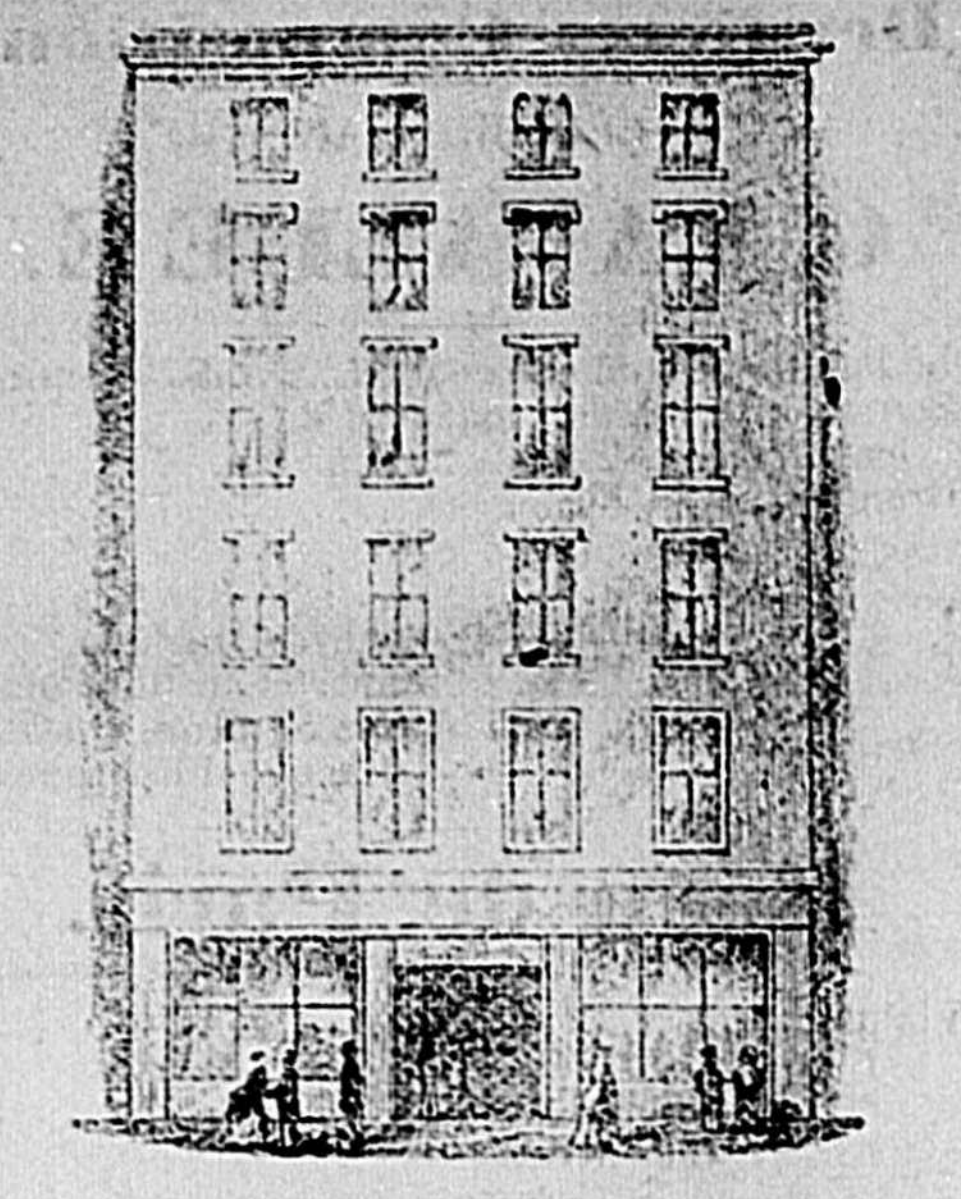
M. Morgan a actuellement en main un nombre considérable des instruments ci-dessus mentionnés, et plusieurs autres provenant des meilleures manufactures, de première et de seconde main.

SEUL agent pour les Harmoniums provenant de la manufacture MASOM & HAMLIN, de Boston, Mass., E. U., les meilleurs harmoniums connus par Salons.

La médaille d'or de l'exposition de Vienne a été donnée à la Manufacture d'Harmoniums de MASOM & HAMLIN, pour l'excellence incontestable de ses Harmoniums.

M. Morgan a actuellement en main un nombre considérable des instruments ci-dessus mentionnés, et plusieurs autres provenant des meilleures manufactures, de première et de seconde main.

SEUL agent pour les Harmoniums provenant de la manufacture MASOM & HAMLIN, de Boston, Mass., E. U., les meilleurs harmoniums connus par Salons.



NOUVELLES MARCHANDISES

NOUS VENONS DE COMPLÉTER PAR LES derniers arrivages d'Europe notre assortiment de Marchandises d'Automne et d'Hiver, comprenant une grande variété de

- DRAPS DOUBLE FOULES, DRAPS DE MOSCOU, DRAPS DE GASTOR, IMITATIONS DE LOUTURE, IMITATIONS DE CASTOR.

LES VAPEURS DE LA LIGNE DE MALLE DE LIVERPOOL. (Partant de LIVERPOOL tous les JEUDIS et de QUÉBEC chaque SAMEDI.)

LES VAPEURS DE LA LIGNE DE GLASGOW. Partant de Glasgow tous les Mardis et de Québec tous les Jedis, feront le voyage comme suit de Québec:

PHOENICIAN, le 30 Septembre, WALDENSIAN, le 7 Octobre, CORINTHIAN, le 14, CANADIAN, le 21.

Taux du Passage de Québec: Chambre \$70 ou \$80, Entrepont \$25.

On ne peut retenir de chambres si on ne paye d'avance. Il y aura dans chaque navire un médecin expérimenté.

Capots de Chats Sauvages. NOUS offrons en vente un Magnifique choix de ces Capots.

CASQUES de Pelletteries et d'imitations. En gros et en détails, chez JOS. HAMEL & FRÈRES.

Couvertures de Laine, PARDESSUS EN FEUTRE. 260 PAIRES de Couvertures de Laine, légèrement endommagées.

MARCHANDISES CANADIENNES VENANT D'ÊTRE REÇU. TWEEDS CANADIENS.

VALISES, SACS DE VOYAGE. NOUS avons toujours en main un assortiment complet de Grandes Valises en Cuir (Saratoga) en zinc pour Dames et Messieurs.

CLAQUES DE CAOUTCHUC. NOUS venons de recevoir Souliers de Caoutchouc, Pantoufles de Fourre avec Semelles en Feutre, Souliers d'Original, etc., etc.

Nouveaux Tapis. NOUS venons de recevoir et offrons en vente, à des prix extrêmement réduits, un choix très varié de nouveaux Tapis de Bruxelles, Tapis Tapisserie, Tapis Imperial, Tapis Kidderminster, Tapis Écossais, Tapis de Feutre, Tapis pour Escaliers, Tapis pour Tables, Toiles cirées, Anglaises pour parquets dans toutes les largeurs.

LES VAPEURS DE LA LIGNE DE MALLE DE LIVERPOOL. (Partant de LIVERPOOL tous les JEUDIS et de QUÉBEC chaque SAMEDI.)

LES VAPEURS DE LA LIGNE DE GLASGOW. Partant de Glasgow tous les Mardis et de Québec tous les Jedis, feront le voyage comme suit de Québec:

PHOENICIAN, le 30 Septembre, WALDENSIAN, le 7 Octobre, CORINTHIAN, le 14, CANADIAN, le 21.

Taux du Passage de Québec: Chambre \$70 ou \$80, Entrepont \$25.

On ne peut retenir de chambres si on ne paye d'avance. Il y aura dans chaque navire un médecin expérimenté.



LIGNE ALLAN.

1875.—Arrangements d'ETE.—1875. CETTE LIGNE se compose des puissants steamers en fer de première classe suivants, à destination de Clyde, à double engins.

- SARDINIAN, 4200, Capt. J. Wylie, POLYANIAN, 4200, Capt. R. Brown, SARMATIAN, 3600, Capt. A. Aird, SCANDIAVIAN, 3000, Lt. Smith, K. N. R. PRUSSIAN, 3000, Lt. Dutton, R. N. R. AUSTRIAN, 2700, Capt. J. Ritchie, NESTORIAN, 2700, Capt. J. W. W. MOHAVIAN, 2650, Capt. J. Graham, PERUVIAN, 2600, Capt. Richardson, CASPIAN, 2600, Capt. J. W. W. HIBERNIAN, 2600, Lt. Archer, R. N. R. MANTOYAN, 2600, Capt. McKenzie, CANADIAN, 2600, Capt. McKenzie, NORA SCOTIAN, 2300, Capt. Grant, NORTH AMERICAN, 1784, Capt. J. Miller, CORINTHIAN, 2400, Capt. Jas. Scott, PHOENICIAN, 1350, Capt. Wilson, WALDENSIAN, 1650, Capt. E. Scott, ST. ANDREW, 1432, Capt. A. Woods, ST. PATRICK, 1207, Capt. Stephens, NEWFOUNDLAND, 1500, Capt. Mylius.

LES VAPEURS DE LA LIGNE DE MALLE DE LIVERPOOL. (Partant de LIVERPOOL tous les JEUDIS et de QUÉBEC chaque SAMEDI.)

LES VAPEURS DE LA LIGNE DE GLASGOW. Partant de Glasgow tous les Mardis et de Québec tous les Jedis, feront le voyage comme suit de Québec:

PHOENICIAN, le 30 Septembre, WALDENSIAN, le 7 Octobre, CORINTHIAN, le 14, CANADIAN, le 21.

Taux du Passage de Québec: Chambre \$70 ou \$80, Entrepont \$25.

On ne peut retenir de chambres si on ne paye d'avance. Il y aura dans chaque navire un médecin expérimenté.

Capots de Chats Sauvages. NOUS offrons en vente un Magnifique choix de ces Capots.

CASQUES de Pelletteries et d'imitations. En gros et en détails, chez JOS. HAMEL & FRÈRES.

Couvertures de Laine, PARDESSUS EN FEUTRE. 260 PAIRES de Couvertures de Laine, légèrement endommagées.

MARCHANDISES CANADIENNES VENANT D'ÊTRE REÇU. TWEEDS CANADIENS.

VALISES, SACS DE VOYAGE. NOUS avons toujours en main un assortiment complet de Grandes Valises en Cuir (Saratoga) en zinc pour Dames et Messieurs.

CLAQUES DE CAOUTCHUC. NOUS venons de recevoir Souliers de Caoutchouc, Pantoufles de Fourre avec Semelles en Feutre, Souliers d'Original, etc., etc.

Nouveaux Tapis. NOUS venons de recevoir et offrons en vente, à des prix extrêmement réduits, un choix très varié de nouveaux Tapis de Bruxelles, Tapis Tapisserie, Tapis Imperial, Tapis Kidderminster, Tapis Écossais, Tapis de Feutre, Tapis pour Escaliers, Tapis pour Tables, Toiles cirées, Anglaises pour parquets dans toutes les largeurs.

LES VAPEURS DE LA LIGNE DE MALLE DE LIVERPOOL. (Partant de LIVERPOOL tous les JEUDIS et de QUÉBEC chaque SAMEDI.)

LES VAPEURS DE LA LIGNE DE GLASGOW. Partant de Glasgow tous les Mardis et de Québec tous les Jedis, feront le voyage comme suit de Québec:

PHOENICIAN, le 30 Septembre, WALDENSIAN, le 7 Octobre, CORINTHIAN, le 14, CANADIAN, le 21.

Taux du Passage de Québec: Chambre \$70 ou \$80, Entrepont \$25.

On ne peut retenir de chambres si on ne paye d'avance. Il y aura dans chaque navire un médecin expérimenté.

LA SOCIÉTÉ PERMANENTE DE CONSTRUCTION des ARTISANS.

AVIS. EST par le présent donné que le livre de souscription à la classe A. (part mobilière) et à la première émission du fond d'appropriation restera ouvert jusqu'au 1er AVRIL PROCHAIN, à son bureau temporaire, No. 5, rue St. Pierre.

SIROP DE GOMME D'EPINETTE COMPOSÉ.

PREPARÉ PAR LES Sœurs de la Providence, Montréal et Burlington, Vt.

Ce sirop guérit la toux, les rhumes, les enrhumements la consommation, etc.

LES VAPEURS DE LA LIGNE DE MALLE DE LIVERPOOL. (Partant de LIVERPOOL tous les JEUDIS et de QUÉBEC chaque SAMEDI.)

LES VAPEURS DE LA LIGNE DE GLASGOW. Partant de Glasgow tous les Mardis et de Québec tous les Jedis, feront le voyage comme suit de Québec:

PHOENICIAN, le 30 Septembre, WALDENSIAN, le 7 Octobre, CORINTHIAN, le 14, CANADIAN, le 21.

Taux du Passage de Québec: Chambre \$70 ou \$80, Entrepont \$25.

On ne peut retenir de chambres si on ne paye d'avance. Il y aura dans chaque navire un médecin expérimenté.

Capots de Chats Sauvages. NOUS offrons en vente un Magnifique choix de ces Capots.

CASQUES de Pelletteries et d'imitations. En gros et en détails, chez JOS. HAMEL & FRÈRES.

Couvertures de Laine, PARDESSUS EN FEUTRE. 260 PAIRES de Couvertures de Laine, légèrement endommagées.

MARCHANDISES CANADIENNES VENANT D'ÊTRE REÇU. TWEEDS CANADIENS.

VALISES, SACS DE VOYAGE. NOUS avons toujours en main un assortiment complet de Grandes Valises en Cuir (Saratoga) en zinc pour Dames et Messieurs.

CLAQUES DE CAOUTCHUC. NOUS venons de recevoir Souliers de Caoutchouc, Pantoufles de Fourre avec Semelles en Feutre, Souliers d'Original, etc., etc.

Nouveaux Tapis. NOUS venons de recevoir et offrons en vente, à des prix extrêmement réduits, un choix très varié de nouveaux Tapis de Bruxelles, Tapis Tapisserie, Tapis Imperial, Tapis Kidderminster, Tapis Écossais, Tapis de Feutre, Tapis pour Escaliers, Tapis pour Tables, Toiles cirées, Anglaises pour parquets dans toutes les largeurs.

LES VAPEURS DE LA LIGNE DE MALLE DE LIVERPOOL. (Partant de LIVERPOOL tous les JEUDIS et de QUÉBEC chaque SAMEDI.)

LES VAPEURS DE LA LIGNE DE GLASGOW. Partant de Glasgow tous les Mardis et de Québec tous les Jedis, feront le voyage comme suit de Québec:

PHOENICIAN, le 30 Septembre, WALDENSIAN, le 7 Octobre, CORINTHIAN, le 14, CANADIAN, le 21.

Taux du Passage de Québec: Chambre \$70 ou \$80, Entrepont \$25.

On ne peut retenir de chambres si on ne paye d'avance. Il y aura dans chaque navire un médecin expérimenté.

AVIS Aux Voyageurs.

Ceux qui voyagent en quelque droit du Canada et des États-Unis, pourront obtenir des informations complètes et acheter des BILLETS, AU PLUS BAS PRIX, en s'adressant aux bureaux, No. 7, rue Buade, Haute Ville, et No. 3, rue Sous-le-Fort, près du quai Napoléon, Basse-Ville.

T. D. SHIPMAN, AGENT, Québec, 24 Mars 1875.

J. et W. REID, 40, Rue St. Paul, Québec

MANUFACTURIERS de PAPIER-FEUTRE pour le rembrassage des maisons et pour mettre sous les tapis.

PAPIER GOUDRONNÉ pour les couvertures des maisons. PAPIER A ENVELOPPER, Gris, Brun, Drape et Manilla, de toute grandeur et de toute qualité.

PAPIER A IMPRIMER, Blanc et de couleur, de toute grandeur et de toute qualité. SACS DE PAPIER fait à la machine, pour groceries, et marchandises sèches, de toute qualité et de toute grandeur.

LIVRES BLANCS, pour compte ou mémoires, grands ou petits faits à ordre, sous le plus court délai.

IMPORTATEUR et MARCHANDS De papier à écrire, d'Enveloppes, De plumes et d'Encre

Enfin de toute sorte de Papeteries. Le tout sera vendu au plus BAS PRIX, soit en gros, soit en détail.

TAPISSERIES, en gros seulement. J. & W. REID, Québec, 11 Octobre 1875.

Chemin de fer LEVIS ET KENNEBEC

TABLEAU ITINERAIRE. A COMMENCER LE 1er NOVEMBRE 1875. Trains du Nord. Trains du Sud.

ARRIVÉE À LEVIS. 9:05 Levis, 4:00, 8:45 Junction St. Henri, 4:20, 8:25, 4:40, 8:15 Village St. Henri, 4:50, 7:55, 5:10, 7:45, 5:25, 7:35, 5:40, 7:00 Junction Scott, 6:30.

PRIX DU PASSAGE. De Lévis à la Junction Scott, 1ère classe... \$1.00 De Lévis à la Junction Scott, 2ème classe... 0.50 LAROCHELLE & SCOTT, E. GOSS, Contracteurs.

Fer en Saumon. A vendre par CHAS. POSTON & Cie. 6 Oct. 1875.

Charbon pour Maison. A vendre par CHAS. POSTON & Cie. 6 Oct. 1875.

CONDITIONS COURRIER DU CANADA.

Prix de l'Abonnement: CANADA—Un an \$5.00, Six mois \$3.00, Trois mois \$2.00.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE—Un an \$6.00, Six mois \$4.00, Trois mois \$2.50.

ANGLETERRE—Un an \$10.00, Six mois \$7.00, Trois mois \$4.00.

FRANCE—Un an \$10.00, Six mois \$7.00, Trois mois \$4.00.

TARIF DES ANNONCES. Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir: Six lignes et au-dessous... 50 cents.

VERITABLE EAU DE COLOGNE. JE soussigné, donne avis par es présentes, qu'un dépôt pour la vente en gros et en détail de ma VERITABLE EAU DE COLOGNE qui a remporté les prix des grandes expositions de Londres, 1855, de New York 1853, de Londres 1862, d'Opport 1865, de Cordoba (République Argentine) 1871, et de Vienne 1873, a été établi par moi à Québec, et que mon seul Agent en cette ville est M. R. MORGAN, auquel on peut obtenir la véritable Eau de Cologne.

PAYETTE & FILTEAU, 250, Rue St. Paul, Montréal. Dépôts à Québec chez M. P. DERY, libraire, No. 47, Rue St. Pierre, basse-ville, J. A. LANGLAIS, libraire, Rue St. Joseph, St. Roch.